

Délibération portant désignation des membres de la section disciplinaire
du conseil académique compétente à l'égard des usagers

CONSEIL ACADEMIQUE

Réunion du 9 décembre 2020

Vu code de l'éducation et notamment ses articles R. 811-10 et suivants ;

Article Unique :

Sont élues, dans les conditions prévues par l'article R. 811-15 du code de l'éducation, au titre de chacun des collèges énumérés par l'article R. 811-14 du même code, les personnes dont les noms suivent :

Au titre du collège 1° :

- Madame Laïla EL KIHÉL (19 voix)
- Madame Valérie VIGNAUX (16 voix)
- Monsieur Bruno ANGLES (17 voix)
- Monsieur Philippe CHANIAL (17 voix)

Au titre du collège 2° :

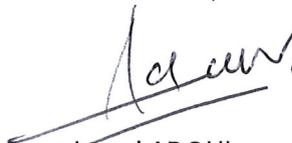
- Madame Julie ANSELMINI (22 voix)
- Madame Claire EL MOUDDEN (21 voix)
- Monsieur Jérôme LEGRIX-PAGES (20 voix)
- Monsieur Youenn MICHEL (20 voix)

Au titre du collège 3° :

- Madame Camille BADILA (7 voix)
- Madame Sophie BOCHU (9 voix)
- Madame Justine RAULD (9 voix)
- Madame Anaëlle VILLETTE (8 voix)
- Monsieur Louis-Amand DAVAINÉ (4 voix)
- Monsieur Théo DAVID (5 voix)
- Monsieur Mendy GASPARD (7 voix)
- Monsieur Edouard PONT (7 voix)

Fait à Caen, le 9 décembre 2020

Le Président du conseil académique de
l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération portant désignation des membres de la section disciplinaire
du conseil académique compétente à l'égard des enseignants

CONSEIL ACADÉMIQUE
Réunion du 9 décembre 2020

Vu code de l'éducation et notamment ses articles R. 712-9 et suivants ;

Article Unique :

Sont élues ou désignées, dans les conditions prévues par les articles R. 712-15 et R. 712-18 du code de l'éducation, au titre de chacun des collèges énumérés par l'article R. 712-13 du même code, les personnes dont les noms suivent :

Au titre du collège 1° :

- Madame Marie-Pascale PRUD'HOMME (19 voix)
- Madame Laïla EL KIHÉL (17 voix)
- Monsieur Mohammed DIDI BIHA (19 voix)
- Monsieur Philippe CHANIAL (18 voix)

Au titre du collège 2° :

- Madame Julie ANSELMINI (18 voix)
- Madame Claire EL MOUDDEN (17 voix)
- Monsieur David BOILLEY (18 voix)
- Monsieur Aurélien LAMY (16 voix)

Au titre du collège 3° :

- Madame Elise MONTJARRET (1 voix)
- Monsieur Jérôme LEGRIX-PAGES (désigné d'office)

Fait à Caen, le 9 décembre 2020

Le Président du conseil académique de
l'Université,


Lamri ADOUI

**Délibération portant
Sur l'élection d'un vice-président étudiant**

**CONSEIL ACADEMIQUE
Réunion du 09 décembre 2020**

Vu l'article 20 des statuts de l'Université.

Article 1 : Election du Vice-Président Etudiant du conseil académique.

Candidate à la fonction de Vice-Président Etudiant : Mme Anaëlle VILLETTE.

Résultats du vote :

Nombre de voix obtenues : 52 voix.

Mme Anaëlle VILLETTE est élue Vice-Présidente Etudiante du conseil académique à compter du 09 décembre 2020.

Fait à Caen, le 10/12/2020

Le Président du conseil académique,

Lamri ADOU

